



infos

MATERNELLE : LE 22 MAI ALERTONS LES MEDIAS ECRIVONS AU MINISTRE

PRESSE

Le 6 mai, les français ont élu un nouveau président de la République. Pouvons nous en attendre de grandes choses pour les personnels de l'Education Nationale, pour le développement et l'amélioration du Service Public d'Education, rien n'est moins sûr! Nous devons tous nous mobiliser pour montrer notre attachement à notre école maternelle et à la réussite de tous nos élèves.

La première étape de la mobilisation aura lieu mardi 22 mai où nous occuperons symboliquement toutes les écoles maternelles pour exiger la scolarisation dès 2 ans dans tous les secteurs du département pour les familles qui le souhaitent. Nous devons montrer que l'école maternelle n'est pas seulement un mode de garde pour les enfants mais qu'elle est surtout un premier pas important pour la réussite scolaire de tous les enfants et en particulier pour ceux qui n'ont pas la chance de vivre dans un milieu favorisé. Avec les enseignants de maternelle, d'élémentaire, du 2nd degré, les parents d'élèves, les élus et tous les amis de l'école, nous devons réussir une grande action pour montrer notre détermination. Partout, dans les grandes villes comme dans les plus petites communes, nous devons mobiliser la presse locale pour mieux faire connaître nos revendications. Toutes les écoles enverront une motion au nouveau ministre de l'éducation nationale.

Ministère de l'éducation nationale
110, rue de grenelle
75007 PARIS

Dispensé de timbrage

QUIMPER CTC

SNUipp29 INFOS
113 route de Pont L'Abbé
29000 QUIMPER

Déposé le 16/05/2007



P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

2^{NDE} PHASE DU MOUVEMENT 2007

Les postes vacants devraient être connus fin mai.
Les vœux seraient à faire dans la 1^{ère} semaine de juin.
La CAPD aurait lieu le 21 juin.
Pour toute question que vous vous posez, contacter le SNUipp. N'oubliez pas de nous adresser un double de vos vœux.

SE DONNER
LES MOYENS
DE RÉUSSIR
L'ÉCOLE.

Déclaration à la CAPD du 10 Mai 2007

La première phase du mouvement annuel des enseignants du 1^{er} degré se déroule ce matin. Simple exercice technique où la polémique n'a pas lieu d'être, pourrait-on penser. Eh bien non !

L'augmentation du nombre de postes fléchés langue a rendu le mouvement très difficile pour un grand nombre de collègues qui n'ont pas la chance de pratiquer couramment la langue de Shakespeare. Nombre d'entre eux, qui commencent pourtant à avoir une certaine ancienneté se retrouvent sans poste et voient passer devant eux de jeunes collègues sortant à peine de l'IUFM. Ils n'ont qu'à passer l'habilitation direz-vous. Peut-être, mais quand on voit le manque de places aux formations, le niveau d'exigence demandé par les jurys, on se dit que ce n'est pas gagné pour tout le monde.

Le 2nd sujet de fâcherie est non seulement la mise en place de la nouvelle grille de notation mais aussi la manière dont cela se fait. Non seulement il y aurait 4 groupes, mais à l'intérieur de chacun de ces groupes, on pourrait faire encore 3 groupes, A+, A, A-, ainsi de suite jusqu'à D-. Nombre de collègues ont des notes qui ne sont même pas dans la grille. Un certain nombre d'entre eux ont aussi des notes inférieures à la grille, ils n'avaient qu'à bien travailler et être sages ! Parmi ces enseignants qui ne donnent pas satisfaction à leur IEN il y a beaucoup de T2. J'ai repéré 20 d'entre eux, sur 55 qui demandaient un poste, qui ont une note de 10 alors que la plus basse note pour leur échelon est de 11,5. Quelle claque pour l'IUFM, serait-ce un mauvais recrutement, une mauvaise formation, ou les deux ?

Tous ces problèmes de notation m'interpellent et je me demande, sans doute à tort si la méritocratie Sarkozyenne n'aurait pas été mise en place avant même les élections présidentielles.

Je voudrais maintenant parler d'un autre sujet préoccupant. On sait que les enseignants sont des fonctionnaires et que comme tous les fonctionnaires ce sont des privilégiés. Et pourtant il est des droits qu'ont d'autres catégories de travailleurs et que certains d'entre nous n'ont pas. Si je peux à la limite comprendre que le temps partiel est difficilement compatible avec l'emploi de remplaçant, je ne comprends pas par contre pourquoi un directeur ne pourrait pas travailler à 75 ou 80 %. Un jugement de la cour d'appel de Paris en date du 24 octobre 2002 avait d'ailleurs débouté le recteur d'académie de Versailles qui voulait interdire à un directeur de CIO le travail à temps partiel. Je demanderai donc la possibilité pour les collègues directeurs de travailler à temps partiel sans avoir à quitter leurs fonctions. Il est déjà assez difficile de trouver des directeurs sans avoir besoin de rajouter encore davantage aux contraintes de leur fonction.

Compte rendu de CAPD

Notation des T2

Suite à l'intervention liminaire du SNUipp, nous avons revu cas par cas la situation de tous les collègues T2 qui dans le document du mouvement avaient une note de 10, c'est-à-dire au dessous des grilles. L'IA a rappelé que cette année, il a attribué une note à tous les T2 après avoir consulté les IEN pour harmoniser les notes. Cette harmonisation a fait que les notes réelles n'étaient pas toujours indiquées dans le document du mouvement. Il n'en demeure pas moins que de trop nombreux jeunes collègues ont été sanctionnés et sont notés au dessous des grilles. Le SNUipp a dénoncé la sévérité des notes pour de jeunes collègues qui travaillent parfois dans des conditions très difficiles.

Intégration des instits dans le corps des PE

Il y avait 160 possibilités d'intégration par liste d'aptitude et seulement 82 candidats qui ont bien sûr obtenu satisfaction. A cela s'ajoutent 14 intégrations par concours interne.

Il reste encore environ 200 instits dans le département.

Hors classe des PE : 21 intégrations

Mouvement : Des collègues ont perdu le bénéfice de la priorité après fermeture de classe parce qu'ils avaient oublié certains postes dans leur liste de vœux. Le SNU est intervenu et continue à le faire pour essayer de résoudre quelques problèmes litigieux dans le respect des règles du mouvement.

Temps partiels : L'IA considère que certaines fonctions comme le remplacement ou la direction sont incompatibles avec un temps partiel. Il impose aux directeurs qui demandent à travailler à 50% de renoncer soit à la direction, soit au temps partiel. Ils conserveraient pour une année la priorité au retour. Nous avons argumenté longuement pour qu'il revienne sur sa décision : peine perdue !

Seuls les temps partiels à 75 % de droit échappent à cette mesure.

Quelques chiffres

1- statistiques générales

Participants : 1148
Mutés : 684 60%
Sans poste : 220 19%
48% satisfaits sur le vœu 1
81% satisfaits entre le vœu 1 et le vœu 10

2 – A l'issue de la 1^{ère} phase

Postes restés vacants : 78
- Dont directions : 12
- Langue bretonne : 4,5
- Spécialisés : 23
- Habilités langues : 34

3- priorités pour fermetures de postes

Personnes concernées : 92
Non satisfaits : 7

Ecole publique de _____

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale,

Les parents d'élèves, les élus, les enseignants présents ce soir, mardi 22 mai à l'école publique de _____

Refusent la décision prise par le recteur et les Inspecteurs d'Académie de restreindre la scolarisation des enfants de deux ans dans les écoles publiques. Ils déplorent que cette décision ait été prise sans aucune concertation avec les collectivités territoriales.

- Plus de 350 conseils municipaux de Bretagne, toutes tendances politiques confondues, ont une délibération demandant le maintien de cette scolarisation.
- Le 24 mars, 1 500 manifestants, maires, parents et enseignants, défilaient à Rennes, rencontraient le Préfet de Région, pour lui remettre la motion votée par les conseils municipaux et les conseils généraux des départements du Morbihan et des Côtes d'Armor.
- Le 17 avril, plus de 6 000 élus, parents et enseignants occupaient symboliquement leurs écoles à la fin des classes et adressaient motion et pétition au Préfet de Région.
- Le 19 mai, les maires ont annoncé qu'ils inscriront tous les enfants de deux ans dont les parents souhaitent la scolarisation dans les écoles de leurs communes.

Aujourd'hui 22 mai, les élus, les parents et les enseignants s'adressent directement au ministre de l'Education Nationale pour que cette scolarisation attendue par les familles, accompagnée par les élus, contribuant à la bonne réussite des jeunes bretons soit effective à la rentrée.

ACTION AUPRES DES ELUS MUNICIPAUX

Nous avons écrit à tous les maires du département pour proposer l'adoption d'un vœu pour la scolarisation des enfants de 2 ans. A ce jour, nous avons quelques retours (voir liste ci-dessous), si vous avez connaissance d'autres cas, et ils sont sans doute nombreux, faites-nous les connaître.

Liste des communes qui ont adopté le vœu et qui nous ont ramené le compte rendu

BANNALEC
CHATEAULIN
CONCARNEAU
GUIMAEC
ILE TUDY
KERNOUES
LANDEDA
LE RELECQ KERHUON
MORLAIX
MOTREFF
PEUMERIT
PLOUGASNOU
PLOUGUIN
PLOUNEOUR TREZ
RIEC SUR BELON
ROSNOËN
SAINT THURIEN
SAINT URBAIN
SAINT YVI
TREOGAT

Liste des communes dont on sait qu'elles ont adopté le vœu

ARGOL
ARZANO
BRENNILIS
CARHAIX
CROZON
DOUARNENEZ
KERGLOFF
LANDELEAU
LANDREVARZEC
LANGOLEN
LANVEOC
LAZ
LE CLOITRE PLEYBEN
LE TREVOUX
LOCRONAN
LOCUNOLE
MELLAC
PLOGASTEL SAINT GERMAIN
PLOZEVET
PONT DE BUIS
QUIMPERLE
SAINT NIC
SAINT SEGAL
SAINT THOIS
TREMEVEN

En Bretagne, l'école maternelle est en danger.

A la rentrée 2007,

Aucun enfant de 2 ans ne doit être privé d'éducation...

Aucun élève de 2 ans ne sera exclu de l'école...

La scolarisation des enfants de deux ans est un droit que les familles entendent préserver.

Il correspond à un **choix des parents** qui permet d'offrir aux enfants une scolarité de qualité.

Les communes, tant par la construction ou la rénovation des bâtiments que par l'embauche des personnels

spécialisés, soutiennent cette qualité et accompagnent la demande des familles.

Les enseignants entendent maintenir ce choix d'école aux élèves tant il leur est bénéfique.

Les Inspecteurs d'Académie, dans le seul souci de récupérer des postes d'enseignants, ont décidé d'exclure

du droit à l'école une partie des jeunes Bretons en voulant limiter l'accueil des enfants de deux ans.

Cette décision, prise sans concertation aucune, est rejetée par les familles et les enseignants, refusée par

les collectivités territoriales, communes (plus de 300 à ce jour) comme départements.

Les communes de Bretagne continuent à voter des vœux exigeant le maintien de la scolarisation pour les

enfants de deux-trois ans.

Les maires inscrivent tous les enfants de deux ans dont la famille souhaite la scolarisation.

Le 24 mars, 1 500 personnes (élus, parents, enseignants) ont manifesté à Rennes.

Le 17 avril, 6 000 parents, élus et enseignants ont occupé symboliquement les écoles.

Le 22 mai, l'action continue...

Mardi 22 mai, à la fin des classes:

- **Occupation de l'école ;**
- **Envoi d'une motion au nouveau ministre de l'Éducation nationale :**

« A la rentrée 2007, aucun enfant de 2 ans ne doit être privé d'éducation.

Aucun élève de 2 ans ne sera exclu de l'école... »

Le collectif " Maternelles en danger ".

